



Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

STAGE SYNDICAL COLLOQUE « L'EPS ET L'ÉCOLE DE DEMAIN » 15-16-17 novembre 2018

CE CONGÉ EST DE DROIT, il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absence. Votre chef d'établissement ne peut pas émettre un avis défavorable et doit transmettre votre demande au Recteur (veillez à ce qu'il le fasse).

Vous trouverez le modèle de DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE en page 2.
Respectez les délais : demande faite au plus tard 1 mois avant la date du stage.

Les attestations de présence demandée par l'administration ou la direction nationale vous seront remises à l'issue du stage.

A NOTER

DATE LIMITE POUR CE STAGE : 17 octobre 2018

"A défaut de réponse expresse (du Recteur, Directeur national) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé" (Art.3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984)

Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite.

MODELE DE LETTRE A RECOPIER MANUELLEMENT

Nom - Prénom
Grade et fonction
Etablissement ou service

À adresser
au Recteur/Rectrice

Madame la / Monsieur le

Conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires
- à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale,

J'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera les jeudi 15, vendredi 16 et samedi 17 novembre 2018 à l'Espace Congrès Paris Sud Les Esselières, 3 bd Chastenet de Géry, 94800 Villejuif.

Il est organisé par le SNEP-FSU, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

Fait à
le

Signature